

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF839

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	1 500 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	1 500 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
TOTAUX	1 500 000 000	1 500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons stabiliser le budget du programme « accès et retour à l'emploi », en baisse de près de 20 %.

Il nous semble qu'en sabrant les moyens de Pôle Emploi, opérateur financé par ce programme, le gouvernement a fait preuve d'un triomphalisme et d'une arrogance que la puissance des faits a rudement sanctionné.

Anticipant le retour de la croissance, misant sur les effets d'une politique pourtant similaire à celles menées - et échouées - depuis vingt ans, le gouvernement s'est permis, dans ce PLF, de baisser les moyens de cet organisme essentiel.

Pourtant, les derniers chiffres du chômage sont mauvais : pour le deuxième trimestre consécutif, le nombre d'inscrits à Pôle emploi en France métropolitaine a augmenté au 3e trimestre (+ 0,5 %), avec 16 300 chômeurs supplémentaires.

Force est de constater que ni les ordonnances travail, ni le CICE n'ont produit les effets décrits : droits des salariés et argent des contribuables ont été bradé pour rien.

Pendant ce temps, Pôle Emploi continue de devoir composer avec des missions toujours plus larges et des moyens plus réduits.

Cet amendement prévoit un transfert d'1,5 milliards d'euros de l'action 03 du programme 103 vers l'action 1 du programme 102 « accès et retour à l'emploi ».